Compte rendu de la réunion concernant les stages et les gardes avec la direction des affaires médicales (lundi 2 juin, 8h30).

Présents :

- Représentant des affaires médicale (DAM) : Mme HENRI, Mme DESMAS, Mme LEPAIH-CAVAREC
- Représentant étudiants : M ROUAULT
- Représentant scolarité : Mme LEMANCEL, Mme FLORES
-Responsables pédagogiques: Pr PLANCHON vice doyen chargé des relations étudiantes des stages et des gardes, Pr POTTIER vice doyen chargé de l'enseignement et de l'innovation pédagogique

Objectif de la réunion : débattre des problèmes rencontrés dans l'organisation des gardes et des stages

1) organisation des gardes

le Pr PLANCHON expose à la DAM les résultats de la réflexion pédagogique relative à la réforme des études du 2e cycle (DFAM) ayant conduit au déplacement de certains terrains de stage pour mieux coller au programme des enseignements.
Cette réorganisation des terrains de stage mérite une mise à jour :
- à la fois dans la dénomination des services, des chefs de service, et des responsables pédagogiques
- des effectifs d'étudiants à répartir dans les différents services

Le Pr PLANCHON signale qu'il a commencé à adresser aux différents enseignants concernés un état des lieux pour bien définir pour chaque service le responsable pédagogique.
Dès que toutes les réponses lui seront parvenues, il adressera à la DAM ce document actualisé ainsi que des propositions d'effectifs d'étudiants par services pour validation avant de la porter à la connaissance des différents enseignants responsables des stages.
Sur ce document est également proposé conformément à l'arrêté de 2013 un coordinateur de pôle d'enseignement à valider par le groupe. A partir de ce tableau synthétique a pu être calculé le nombre de gardes possibles par étudiant année par année.

- Pour le DFASM1 : 3 gardes
Une seule garde en soin intensif de cardiologie soit 2 étudiants par soirée
Dans la rotation de garde du stage d'été : au maximum une garde par étudiants

- DFASM2 total : 14
psychiatrie : 2
gynécologie : 2 (1 en urgence, 1 en salle de naissance)
urgence pédiatrique : 3
stage d'été : 7

- DFASM3 : 8 gardes
réanimation médicale : 1

SAMU : 1
urgence : 6 (1 traumato, 1 médecine, 2 urgence debout, 2 suture)

Soit 25 gardes au total

Mme HENRI souhaiterait que soit discutée une meilleure organisation concernant la réception en temps utile des listes de garde.

M ROUAULT explique que les étudiants organisent dès les 1ers jours leur liste de garde et que celle-ci devrait pouvoir être rapidement transmise la DAM. Ce débat sera porté devant la CPE ce soir même. L'hypothèse de faire intervenir la secrétaire universitaire comme intermédiaire pourrait être une solution.
Toute modification de cette liste de garde, une fois adressée à la DAM doit faire l'objet d'un courrier électronique adressé au bureau des étudiants mentionnant la date et le permutant. Les gardes ne seront validées et payées que si la modification est transmise avant la date de la garde en question.
Il est débattu l'intérêt d'un éventuel coordonnateur étudiant du groupe, proposition qui sera également débattue en CPE.

Remplacement des étudiants pendant les examens :
Seule la garde de suture est maintenue pendant la période des examens. Les examens concernés sont :
L'examen blanc facultaire (en décembre pour le DFASM 3, en mars pour le DFASM1 et 2).
Les épreuves blanches interrégionales encore en vigueur pour le DCEM4 pour l'année universitaire prochaine.
Les examens facultaires.

Le remplacement des DCEM4 incombe au DFASM2
Le remplacement des DFASM2 incombe aux DFASM1
Le remplacement des DFASM1 incombe aux DFASM2

Il sera proposé à la CPE que cette liste de remplacement soit transmise à la DAM avant le 1er octobre de l'année universitaire en cours.
Si cette liste ne peut être réalisée par les étudiants eux même, elle sera imposée par la scolarité.

Horaires des gardes :
La DAM confirme qu'elle ne fait aucune distinction entre le paiement d'une garde qui se termine à 00h par rapport à une garde de 12h que si termine le lendemain matin à 8h. Elles sont rémunérées sur la même base, validées de la même façon, en revanche seule la garde complète de 12h donne droit à une récupération.

Afin de permettre aux étudiants de tenir à jour la compatibilité de leurs gardes, il est proposé que celles-ci soient en permanence affichées sur MADOC avec mise à jour mensuelle. Il appartiendra à l'étudiant d'assurer son quota de garde de 25 avant la fin de sa DFASM3 sous réserve de ne pas valider son 2e cycle.

Débat à propos des stages :

Le Pr PLANCHON expose à la DAM le fait que les effectifs d'étudiants par service est très contraint s'il est basé sur un effectif de 225 étudiants par année. Cela laisse une très faible marge de manœuvre et de ce fait, va demander une parfaite maitrise des départs à l'étranger.

Ce constat suppose une évaluation des vrais besoins des services. Il est incontestable que depuis le temps plein, les étudiants hospitaliers remplissent des missions indispensables pour le fonctionnement des services. Il est cependant important de mener une enquête pour voir si elle s'inscrit bien toujours dans le cadre de la charte qui a été signée à la fois par la DAM et par la faculté. Dans certains services (endocrinologie et surtout l'onco-dermatologie) il semblerait que les missions administratives l'emportent sur la formation pédagogique. Il s'agit d'un débat qu'il conviendra de mener au cours des semaines à venir.

Le Pr PLANCHON transmettra à la DAM la liste des responsables pédagogiques de stage qui conformément à la nouvelle réglementation des études de 2013 devront être bien identifiés par l'enseignant responsable des stages. Cet enseignant sera choisi par le responsable de la discipline chef de service.

Départs autorisés pour l'étranger en stage ciblé

Tenant compte des effectifs très contraints dans les différents services et des problèmes particulièrement difficiles que cette réduction d'effectif a entrainé pour le stage d'été 2014, il est proposé de réduire à la baisse le nombre total d'étudiants autorisés à partir. Ce nombre ne peut se faire sur le stage de médecine générale qui est dans les objectifs de base de 2e cycle mais au niveau des stages ciblés et des stages à l'étranger.

Il est proposé de maintenir les 30 étudiants affectés en médecine générale et de réduire au moins à 100 la totalité des étudiants (départ à l'étranger+ stage ciblé).

De la même façon, d'un commun accord il est proposé que seul le stage hors CHU avec l' Association des Jeunes Diabétiques soit maintenu mais que son effectif soit réduit à 4, avec 2 étudiants tutorés par le service d'endocrinologie et 2 par le service de pédiatrie.